

Tarifs 2026-27

Ensemble scolaire JAR

Contributions des familles (sur 10 mois)

La contribution financière versée par les familles des élèves aux établissements privés catholiques sous contrat d'association avec l'Etat sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement (animation pastorale) et à l'entretien de ses locaux et de ses équipements.

Contributions mensuelles (sur 10 mois)				
Unités pédagogiques	Tarif « Saint Martin »	Tarif de base	Participation volontaire à l'investissement « Saint Matthieu »	Droits d'inscription (Uniquement à la 1 ^{ère} inscription)
Ecole maternelle	70€	78€	En partenariat avec la Fondation Saint Matthieu, voir conditions ci-dessous.	50€
Ecole élémentaire	73€	82€		
Collège	88€	98€		
Lycée	97€	107€		

Pour le tarif « Saint Martin », merci d'en formuler la demande en y associant votre avis d'imposition à comptabilite@jdarc-recouvrance.fr

Des droits d'inscription sont demandés à chaque 1^{ère} inscription. **Ils restent acquis à l'établissement même en cas de désistement.**

Ces tarifs ne comprennent pas :

- la cotisation APEL facultative (Association de Parents d'Elèves) : 21€ par an et par famille pour l'année 2025.
- la demi-pension, la garderie ou l'étude ;
- les frais liés aux sorties scolaires ou échanges avec l'étranger ;
- les frais occasionnels en collège (fournitures diverses) ;
- les frais liés aux dégradations.

Participation volontaire à l'investissement

Projet d'investissement pour l'année scolaire 2026-2027 :

Création d'un espace de tri et de débarrasage pour les élèves dans le restaurant scolaire.

Cette participation volontaire constitue un don à un organisme d'intérêt général, la Fondation Saint Matthieu, déductible des impôts dans les conditions fixées par le code général des impôts. Cette démarche de participation volontaire est en sus du tarif B.

Merci de vous reporter à la fiche « Participation volontaire à l'investissement » jointe à ce livret.

Bourses, réductions des frais et accompagnement financier

Les bourses d'Etat

Notre établissement est habilité à recevoir des élèves boursiers. Les familles qui pensent pouvoir en bénéficier doivent se renseigner **dès septembre au secrétariat ou directement par mail à** secretariat.direction@jdarc-reouvrance.fr

Les réductions de frais d'inscription

Les contributions des familles sont réduites en cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même famille dans l'établissement :

Nombre d'enfants inscrits	Réductions
3	-10%
4	-15%
5 et plus	-20%

L'accompagnement financier

Les cas particuliers (situations passagèrement difficiles, etc...) sont traités avec la Direction. Un dispositif d'accompagnement interne est envisageable afin de favoriser l'accueil de tous.

Pour toute demande contacter comptabilite@jdarc-recouvrance.fr

La demi-pension

La demi-pension s'organise en forfaits (DP) : 5 repas/semaine (uniquement en lycée), 4 repas, 3 repas, 2 repas par semaine.

Le coût de la demi-pension est forfaitaire et ne dépend donc pas des repas réellement pris au restaurant scolaire, à raison de 5, 4, 3, voire 2 repas par semaine.

A la demande d'un parent, une déduction pourra toutefois être appliquée uniquement pour des raisons de santé, à partir de 4 jours consécutifs, et sur justificatif médical, auprès du service comptabilité.

Afin de ne pas pénaliser financièrement l'établissement dont les charges sont constantes, la déduction est forfaitaire et est calculée selon le coût du repas perdu.

Les élèves ont aussi la possibilité de se restaurer occasionnellement sans adhérer au forfait.

Montants par mois de la demi-pension selon les niveaux (sur 10 mois)										
	Ecole maternelle		Ecole élémentaire		Collège JA (6-5-4 ^{ème})		3 ^{ème} à Recouvrance		Lycée Recouvrance (3 ^{ème} -2 ^{nde} -1 ^{ère} - Terminales)	
Nombre de repas/semaine	Forfait	Ticket	Forfait	Ticket	Forfait	Ticket	Forfait	Au ticket	Forfait	Ticket
DP2	38€	6,5€	40€	7€	46.5€	7,5€	48.5€	8.5€	54€	8.5€
DP3	55€		58€		66.5€		69.5€		78€	
DP4	73€		77€		89€		93€		103€	
DP5									120€	

L'internat

Notre établissement dispose d'un internat qui accueille les élèves à partir de la 3^{ème} jusqu'en classe de terminale. Les prix indiqués comprennent les frais de scolarité, d'hébergement et de pension (petit déjeuner, déjeuner et dîner).

Niveaux de classes	Frais d'internat par mois (sur 10 mois)
Internat collège 3 ^{ème}	465€
Internat lycée (2 ^{nde} , 1 ^{ère} , terminale)	475€

Les frais d'internat sont forfaitaires et ne se calculent donc pas en fonction des repas consommés ou des nuitées. Tout départ anticipé (examens, arrêt des cours) est pris en compte dans le calcul du forfait et ne donne pas lieu à une réduction.

A partir d'une semaine d'absence pour raison médicale, vous pouvez faire une demande écrite de réduction pour les repas non consommés à comptabilite@jdarc-recouvrance.fr accompagnée du justificatif (certificat médical).

Attention, les nuitées restent dues.

Changement de régime

Pour la demi-pension comme pour l'internat, tout changement de régime doit faire l'objet d'une demande écrite par mail au service comptabilité à economat@jdarc-recouvrance.fr

La garderie et l'étude (Ecole et collège)

Forfaits mensuels des garderies et études					
	Garderie du matin 7h45 à 8h45	Garderie du soir 17h00 à 18h45	Garderie soir et matin	Etude du primaire De 17h00 à 17h45 (1)	Etude du collège 17h00 à 18h00 (2)
Maternelles et élémentaires	37€	37€	60€		
A partir du CE1				48€	
Au collège					50€

(1) Pour l'étude du primaire : fin de l'étude à 17h30 le vendredi.

(2) Pour l'étude du collège : le lundi, mardi, jeudi.

La facturation

La contribution annuelle est facturée en une fois mais son règlement est étalé sur 10 mois de septembre à juin.

En cas de départ en cours d'année, la contribution et la restauration sont dues jusqu'au jour du départ.

La première mensualité de septembre est versée lors de l'inscription au plus tard le **vendredi 3 juillet 2026** par chèque bancaire, accompagnée éventuellement du premier versement de la demi-pension, des études ou garderies, ainsi que, le cas échéant, de la cotisation APEL. Ce premier versement sera mis à l'encaissement dès le 15 septembre.

Le solde de la facture annuelle est réglé d'octobre à juin par prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal, le 5 ou le 10 de chaque mois »

Merci de privilégier les règlements par prélèvement.

Prêt de livres à l'école primaire & au collège-lycée

- ✓ Les livres sont prêtés par l'établissement et sous la responsabilité de l'élève durant toute l'année scolaire.
- ✓ Les livres détériorés (pages déchirées, couvertures abîmées etc.) ou non redonnés à la fin de l'année scolaire seront facturés forfaitairement 30 €. Les livres neufs en début d'année seront facturés à leurs prix réels.
- ✓ Un chèque de caution (de 170 € pour le collège-lycée et 50 € pour le primaire) vous sera demandé en début d'année scolaire et restitué en juin, en échange de la pile de livres complète et en bon état.

L'association du Foyer Socio-éducatif (FSE) du lycée

Une adhésion au FSE est demandée aux familles des lycéens. Cette adhésion leur permet d'accéder aux casiers, au foyer et à ses avantages (consommations à moindre coût, jeux...), aux activités proposées par le FSE.

Cette participation s'élève à 13€ pour les externes et demi-pensionnaires et à 16€ pour les internes en raison des activités et sorties supplémentaires liées à ce régime.

L'adhésion est à régler par chèque à l'ordre de « FSE ND Recouvrance » ou en numéraires, le jour de la rentrée, directement à la vie scolaire du lycée ».

L'assurance

Dans le cadre des contrats d'assurances souscrits par l'Etablissement, les élèves bénéficient d'une assurance scolaire minimale auprès de la Mutuelle Saint Christophe.